

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-114-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le six novembre,  
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

**Procuration** Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Sandrine CLADY, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Angèle LIME à Maxime GROSHEUNRY, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Danielle PITAVY à Claude CURIE, Marie-Christine ROBERT à Frédéric BONNEFOI, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

**Suppléé(e)s** Serge MONNET par Hubert JUSTE

**Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Jean-Marie DONEY, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Pascal PERCIER, Gérard PESEUX, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s** Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du PCAET de la Communauté de communes Loue Lison en décembre 2020,

Vu l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH d'octobre 2022,

Vu l'approbation de la Convention d'OPAH Communauté de communes Loue Lison en conseil communautaire du 20 juin 2023,

Vu la délibération 2023-50 du CA de l'ANAH en date du 6 décembre 2023 relative aux primes d'AMO et ses annexes définissant le contenu de l'accompagnement pour les dossiers Ma Prime Adapt',

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la DREAL en date du 17 octobre 2025 sur ce projet d'avenant à la convention d'OPAH.

**N° 114/25**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 octobre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 novembre 2025

**Objet de la délibération :**

Habitat : Avenant à la convention OPAH

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	14
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	66
- Ne participe pas au vote	

**Résultat du vote**

- Pour :	66
- Contre :	0
- Abstention :	0

Considérant que pour donner suite à l'arrêté du 21 décembre 2022, un certain nombre de modifications des missions d'accompagnement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) sont apparues et notamment :

- les prestations nouvelles d'accompagnements relatives au SPPEH ;
- l'actualisation de l'accompagnement des dossiers autonomie en lien avec la mise en place de ma prim'adap ;
- la mise à jour des montants prévisionnels de l'ingénierie versés par l'ANAH à la CCLL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-114-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

Considérant qu'il est nécessaire de valider par voie d'avenant les modifications à la convention d'OPAH de la Communauté de communes Loue Lison signée le 7 juillet 2023, telles que proposées par l'ANAH et précisées dans le projet d'avenant joint.

Considérant l'avis du Copil en date du 07 mars 2025.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Valider le projet d'avenant n°1 à la Convention d'OPAH de la Communauté de communes Loue Lison tel que présenté en annexe,
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 de la convention d'OPAH sur le territoire de la Communauté de communes Loue Lison.

Fait et délibéré en séance, le 06.11.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

